

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 604

13 avril 2007

SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi	28977	Ewald Wolter S.à r.l.	28962
A.E.M. Atelier Electrique Mertert S.à.r.l.	28962	Exellair S.A.	28986
Aeneas Holdings SA	28975	Fiedler & Sander G.m.b.H.	28962
ALC Invest S.A.	28985	First European Holding	28986
Anapurna S.à r.l.	28975	GES International S.A.	28976
Bella Terra Investments S.à r.l.	28985	Ghyzee	28992
Bodegas de Iberia	28963	HHSB Investment S.à r.l.	28953
CCI Trading S.A.	28964	Imagina Productions	28985
CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l.	28965	Immo Konnen S.à.r.l.	28962
CDRD Investment (Luxembourg) S.à r.l.	28976	Maitland Luxembourg S.A.	28975
Centrum Z Luxembourg S.à r.l.	28953	Maitland Management Services S.A.	28975
CEREP Bryggen Waterfront S.à.r.l.	28976	Mediafinanz S.A.	28964
Cobrilux S.A.	28965	Monheim Investments S.à r.l.	28977
Cofitex	28975	Oakwood Financial Investments S.C.A. ..	28966
Danaher Luxembourg S.à r.l.	28986	Olympus Luxembourg S.A.	28953
DB Phoebus Lux S.à r.l.	28976	Olympus Luxembourg S.A.	28965
DI Assets S.A.	28986	Pillarlux Montgeron Sarl	28946
Dia-Vin	28992	Rénovation Immobilière de Paris S.A. ...	28965
Electricité Jeannot Brücher & Fils S.à.r.l.	28977	RGI Invest S.à r.l.	28992
Ercolux S.A.	28992	Signum 4 S.A.	28987
Européenne de Transports et de Locations S.A.	28946	Spotify Technology, S.à r.l.	28974
		St. Georges Investment S.A.	28974
		Stora Enso S.à r.l.	28963
		TS Nautilus (Wamslerstrasse) S.à.r.l. ...	28987
		Waste Equipement International S.A. ...	28963

Européenne de Transports et de Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 75.372.

L'an deux mille sept, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EUROPEENNE DE TRANSPORTS ET DE LOCATIONS S.A., avec siège social à Roeser, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 avril 2000, publié au Mémorial C n ° 564 du 8 août 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Weirig, employé privé, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Ferron, employé privé, demeurant à demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Transfert du siège social de L-3394 Roeser, 59, Grand'Rue vers L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.
- 2) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante.

Seule et unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-3394 Roeser, 59, Grand'Rue vers L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht, et en conséquence de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Niederanven. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: R. Weirig, F. Ferron, M.-P. Thibo, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, vol. 157S, fol. 46, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007028439/216/46.

(070022747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Pillarlux Montgeron Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.575.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of January,

Before Us Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PILLARLUX MONTGERON S.A. a joint stock company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated as

a «société anonyme» by deed of notary Jean Seckler, residing in Junglinster, on 20 February 2006, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 1006 on 23 mai 2006, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 114.575.

The meeting was opened with Mrs Madeline Boucher, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Blazenka Bartolovic, private employee, residing in Nospelt.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne-Ly Mertens-Protz, private employee, residing in Echternach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Suppression of the number and the par value of the existing shares.
2. Fixing of the number of the existing shares at one thousand two hundred forty (1,240) and their par value at twenty-five euros (EUR 25.-) each.
3. Transformation of the «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée».
4. Reorganization of the Articles of Incorporation in order to adapt them to the new structure of the company.
5. Revocation of the directors and the auditor and full discharge to be granted to them for the execution of their mandates up to this day.
6. Appointment of the members of the board of managers.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to suppress the number and the par value of the existing shares.

Second resolution

The general meeting decides to fix the existing shares at one thousand two hundred forty (1,240) and the par value at twenty-five euros (EUR 25.-).

Third resolution

The general meeting decides, in accordance with article three of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to transform the «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée» under the name of PILLARLUX MONTGERON SARL, which will be submitted to the referring laws as well as the following Articles of Incorporation, and to replace the one thousand two hundred forty (1,240) shares representing the share capital of the «société anonyme» by one thousand two hundred forty (1,240) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each of the «société à responsabilité limitée».

Fourth resolution

The general meeting decides to reorganise the Articles of Incorporation of the corporation, which will have the following wording:

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is PILLARLUX MONTGERON SARL.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies.

The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), represented by one thousand two hundred forty (1,240) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, which have been all subscribed by the sole shareholder PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The subscriber states and acknowledges that each share has been fully paid up so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is as of now at the free disposal of the company.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not be shareholders of the company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one type A manager and two type B managers.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers is authorised to appoint a president of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Fifth resolution

The general meeting decides to revoke the directors and the auditor, and to grant them full discharge for the execution of their mandates up to this day.

Sixth resolution

The general meeting decides to elect the following persons as members of the board of managers for an indefinite period:

Managers of the category A:

- a) Mr Valentine Tristram Beresford, company director, born in London (United-Kingdom), on 10 October 1965, residing in GB-London SW3 4DL (United-Kingdom), 3, Smith Terrace,
- b) Mr Alfonso Cuesta, company director, born in Madrid (Spain), on 31 August 1973, residing in E-28046 Madrid, 95, Paseo de la Castellana,
- c) Mr Philip John Martin, company director, born in Cambridge (United-Kingdom), on 22 March 1957, residing in GB-London NW1 4QP (United-Kingdom), 10, Cornwall Terrace, Regent's Park.

Managers of the category B:

- a) Mrs Coralie Villaume, company director, born in Savigny-sur-Orge (France), on 3 February 1968, residing professionally L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,
- b) Mr Robert Jan Schol, company director, born in Delft (The Netherlands), on 1 August 1959, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
- c) Mrs Xenia Kotoula, company director, born in Athens (Greece), on 30 November 1973, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
- d) Mr Jorge Lozano Perez, company director, born in Mannheim (Germany), on 17 August 1973, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PILLARLUX MONTGERON S.A. avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 20 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro

1006 du 23 mai 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 114.575.

L'assemblée est présidée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Protz, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression du nombre et de la valeur nominale des actions existantes.
2. Fixation du nombre des actions à mille deux cent quarante (1.240) et de la valeur nominale des actions à vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
3. Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée.
4. Refonte des statuts pour les adapter à la nouvelle structure de la société.
5. Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes avec décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.
6. Nomination des membres du conseil de gérance.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le nombre et la valeur nominale des actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des actions à mille deux cent quarante (1.240) et la valeur nominale des actions à vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité de l'article trois de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de transformer la société anonyme en une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PILLARLUX MONTGERON Sàrl, laquelle sera soumise à la législation afférente et aux statuts ci-après, et de remplacer les mille deux cent quarante (1.240) actions représentant le capital social de la société anonyme, par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, de la société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la société, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de PILLARLUX MONTGERON Sàrl.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont été toutes souscrites par l'associée unique PIL-LARLUX HOLDINGS 2 S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le souscripteur comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est gérée par au moins un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés en tant que gérant de type A ou gérant de type B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la société. Pour le cas où il y aurait un seul gérant, il aura tous les pouvoirs dévolus au conseil de gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et de deux gérants de type B.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance est autorisé à nommer un président du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les administrateurs et le commissaire aux comptes en fonction, et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'élire les personnes suivantes au conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- a) Monsieur Valentine Tristram Beresford, administrateur de société, né à Londres (Royaume-Uni), le 10 octobre 1965, demeurant à GB-Londres SW3 4DL (Royaume-Uni), 3, Smith Terrace,
- b) Monsieur Alfonso Cuesta, administrateur de société, né à Madrid (Espagne), le 31 août 1973, demeurant à E-28046 Madrid, 95, Paseo de la Castellana,
- c) Monsieur Philip John Martin, administrateur de société, né à Cambridge (Royaume-Uni), le 22 mars 1957, demeurant à GB-Londres NW1 4QP (Royaume-Uni), 10, Cornwall Terrace, Regent's Park.

Gérants de catégorie B:

- a) Madame Coralie Villaume, administratrice de société, née à Savigny-sur-Orge (France), le 3 février 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,
- b) Monsieur Robert Jan Schol, administrateur de société, né à Delft (Pays-Bas), le 1^{er} août 1959, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
- c) Madame Xenia Kotoula, administratrice de société, née à Athènes (Grèce), le 30 novembre 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
- d) Monsieur Jorge Lozano Perez, administrateur de société, né à Mannheim (Allemagne), le 17 août 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdites comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Boucher, B. Bartolovic, A.-L. Mertens-Prott, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 51, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2007027894/227/328.

(070022136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Olympus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 100.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen.

Référence de publication: 2007028675/750/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01654. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Centrum Z Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 91.741.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

P. Gallasin.

Référence de publication: 2007028547/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02266. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

HHSB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 124.161.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of January

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1/ Mr Timothy Gregory Coughlan, born on May 9, 1950, in Cork (Ireland), residing at «Fastnet House», Ardbrack, Kinsale, Co Cork, Ireland,

2/ Mr Brian Joseph Madden, born on, May 7, 1962, in Cork (Ireland), residing at «Outwoods», Dorea, Rathfeigh, Co. Meath, Ireland,

3/ Mr Brendan Peter Murtagh, born on September 27, 1945, in Cavan, residing at «Dunheada», Kings Court, Co. Cavan, Ireland,

duly represented by M^e Bénédicte Zahnd, avocat, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of proxies under private seal given on January 24, 2007;

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person representing the incorporators and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability Corporation («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I: Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of HHSB INVESTMENT S.à.r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Corporation. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money to companies of the group;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Capital - Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) corporate units with a par value of one hundred and twenty five euros EUR 125.- each.

The corporate capital may be increased or decrease by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III: General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV: Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation shall be managed by one or more managers either members or not. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) is/are appointed for a limited or unlimited period and removed by the general meeting of members.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of members.

The board of managers is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The sole member / board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The sole member / board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the single signature of the sole manager or (ii) the joint signature of any two managers of the Corporation or (iii) joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V: Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the following year.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI: Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Corporation may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of members

Title VII: Winding up - Liquidation- Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on December 31, 2007.

Subscription and Paying-up

The corporate units have been subscribed as follows:

	Shares
1/ Mr Greg Coughlan, prenamed, fifty	50
2/ Mr Brian Madden, prenamed, twenty	20
3/ Mr Brendan Murtagh, prenamed, thirty	30

All the corporate units have been fully paid in by the subscribers so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (Euro 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the notary executing this deed.

Extraordinary general meeting

Then the members of the Corporation, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, have met in extraordinary general meeting and have immediately taken the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at 1 (one).
- 3) The following person is appointed as sole manager of the Corporation for a period ending at the end of the general meeting of the members approving the annual accounts as at December 31, 2007:

- Mr Brian Joseph Madden, born on, May 7, 1962, in Cork (Ireland), residing at «Outwoods», Dorea, Rathfeigh, Co. Meath, Ireland,; Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at one thousand six hundred euros (EUR 1,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

Ont comparu:

1/ Monsieur Timothy Gregory Coughlan, né le 9 mai 1950, à Cork (Irlande), demeurant à «Fastnet House», Ardbrack, Kinsale, Co Cork, Irlande,

2/ Monsieur Brian Joseph Madden, né le 7 mai 1962 à Cork (Irlande), demeurant à «Outwoods», Dorea, Rathfeigh, Co. Meath, Irlande,

3/ Monsieur Brendan Peter Murtagh, né le 27 septembre 1945 à Cavan, demeurant à «Dunheada», Kings Court, Co. Cavan, Irlande,

dûment représentés par Maître Bénédicte Zahnd, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg,

en vertu de procurations sous seing privé données le 24 janvier 2007,

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante représentant les fondateurs et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} : Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de HHSB INVESTMENT S.à r.l. (ci-après dénommée «la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent à d'autres sociétés du groupe;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II: Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III: Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV: Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'a/ont pas besoin d'être associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérants est/sont nommés pour une durée limitée ou illimitée et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

par l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour

des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit par télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature unique du gérant unique ou (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V: Comptes

Art. 17. Exercice social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 18. Comptes annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI: Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII: Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2007

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1/ Monsieur Greg Coughlan, prénommé, cinquante	50
2/ Monsieur Brian Madden, prénommé, vingt	20
3/ Monsieur Brendan Murtagh, prénommé, trente	30

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et on pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à 1 (un);
- 3) La personne suivantes est nommée en qualité de gérant unique pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007:
 - Monsieur Brian Joseph Madden, né le 7 mai 1962, à Cork (Irlande), demeurant à «Outwoods», Dorea, Rathfeigh, Co. Meath, Irlande.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue des personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: B. Zahnd, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, vol. 157S, fol. 68, case 3. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007029049/220/470.

(070022992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

A.E.M. Atelier Electrique Mertert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, Zone Industrielle Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 53.222.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028549/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01853. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Ewald Wolter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 63, rue de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 19.213.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028551/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01857. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Fiedler & Sander G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 61.290.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028554/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01859. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Immo Konnen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 2, Wasserwee.

R.C.S. Luxembourg B 99.002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028555/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01862. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Stora Enso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.934.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 1^{er} décembre 2006

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission Monsieur Eugene McMahon, né le 19 juin 1961 en Angleterre, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 26, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, à la fonction de gérant classe A avec effet au 1^{er} décembre 2006.

- De nommer Mme Agnes Csorgo, né le 27 juillet 1978 à Hatvan en Hongrie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, à la fonction de gérant classe A avec effet au 1^{er} décembre 2006 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028702/5564/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Bodegas de Iberia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 30, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.121.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 février 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- BODEGAS DE IBERIA s.à.r.l. (R.C. B.56.121),

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Nicolas Bernardy, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 7 mars 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e N. Bernardy

Le liquidateur

Référence de publication: 2007028665/6053/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04575. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Waste Equipement International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.332.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 février 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- WASTE EQUIPEMENT INTERNATIONAL S.A. (R.C. B.57.332),

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Nicolas Bernardy, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 7 mars 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e N. Bernardy

Le liquidateur

Référence de publication: 2007028667/6053/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Mediafinanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.932.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 février 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- MEDIAFINANZ S.A. (R.C. B.23.932),

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Nicolas Bernardy, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 7 mars 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e N. Bernardy

Le liquidateur

Référence de publication: 2007028668/6053/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

CCI Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 51.492.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 février 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- CCI TRADING S.A. (R.C. B. 51.492),

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge, et liquidateur Maître Nicolas Bernardy, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 7 mars 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e N. Bernardy

Le liquidateur

Référence de publication: 2007028670/6053/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04579. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

Rénovation Immobilière de Paris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 36.861.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder notaire de résidence à Mersch, en date du 6 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 395 du 7 mai 1991.

Le bilan au 31 décembre 1998, avec ses annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RENOVATION IMMOBILIERE DE PARIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028673/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01720. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.050.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des Résolutions de l'actionnaire unique du 24 janvier 2007 que
- M. Giuseppe Silvestri démissionne de son poste de gérant-B avec effet au 24 janvier 2007;
- Mme Theresa Gore, avec adresse professionnelle au 375 Park Avenue à 10152 New York, Etats-Unis, est élue au poste de gérant-B avec effet au 24 janvier 2007.

Luxembourg, le 5 février 2007.

P. Gallasin.

Référence de publication: 2007028699/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Olympus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.059.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen.

Référence de publication: 2007028676/750/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01653. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Cobrilux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.320.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen.

Référence de publication: 2007028677/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01681. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Oakwood Financial Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.047.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of January.

Before the undersigned André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Michael Charles Culhane, born on October 19, 1968, in Leicester, United Kingdom, residing at 139 Oakwood Court, London W14 8JS, United Kingdom,

2) OAKWOOD FINANCIAL MANAGEMENT S.A., a société anonyme, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 121.891,

3) Jason Miller, born on January 14, 1969, in Ohio, United States, residing at 40 Tonsley Road, Wandsworth, London SW18 1BG, United Kingdom,

4) Roger Lansdowne, born on September 1, 1962, in Bristol, United Kingdom, residing at The Duck House, Scantleberry Close, Downend, Bristol BS16 6DQ, United Kingdom,

5) Laurence Morey, born on June 7, 1974, in South Africa, residing at 17 Burlington Avenue Kew Gardens, London TW9 4DF, United Kingdom,

6) Richard Klemmer, born on November 1, 1960, in Michigan, United States, residing at Burchetts Place, Burchetts Green Road, Burchetts Green, Maidenhead Berkshire SL6 6QZ, United Kingdom,

7) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, with address at C/O MERRILL LYNCH & CO. INC., 4 World Finance Center, New York, N10080, United States,

8) OAKWOOD GLOBAL FINANCE L.P., with address at 109 North Post Oak Lane, Suite 200, Houston, Texas 77024, a Cayman Islands exempted limited partnership acting by its General Partner, OAKWOOD CAYMAN ISLANDS GP, LTD.

9) THE OAKWOOD EMPLOYEE BENEFIT TRUST, a trust governed by Jersey law, with address at 31/33 New Street, St Helier, Jersey JE48YW,

all duly represented by Mr Lionel Spizzichino, residing in Luxembourg,

by virtue of nine proxies given on January 8, 2007,

The proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing parties are the Sole Shareholders of OAKWOOD FINANCIAL INVESTMENTS S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 122.047, incorporated pursuant to the deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on the 16th of November 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have been amended for the last time on December 22, 2006 pursuant to the deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen (hereafter the «Company»).

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Adding of a final sentence to the definition of «Vested Securities» in the articles of association of the Company;
2. Increase of the share capital of the Company by two hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-eight euros seventy-five cents (EUR 296,878.75) from one hundred forty-six thousand seven hundred sixty euros (EUR 146,760.-) to four hundred forty-three thousand six hundred thirty-eight euros seventy-five cents (EUR 443,638.75) through the issue of two hundred thirty-seven thousand five hundred three (237,503) new shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, divided into ten (10) classes of Class B of ordinary shares;
3. Subsequent amendment of the paragraph 1 of Article 6 of the articles of association of the Company; and,
4. Adding of paragraph 24(g) to Article 6 of the articles of association of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to add a final sentence to the definition of «Vested Securities» in the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follow:

«Vested Securities» means, at the relevant time, with respect to an Executive, the percentage of the Class A Ordinary Shares acquired by such Executive which have vested in such Executive as set forth in the following tables:

In the case of Michael Culhane, Laurence Morey, Richard Klemmer, Jason Miller or Roger Landsdowne:

On or before:	Class A Ordinary Shares Vested (%):
31 October 2006	25%
31 October 2007	50%
31 October 2008	75%
31 October 2009	100%

In the case of any other Executive:

On or before:	Class A Ordinary Shares Vested (%):
1st Anniversary of Date of Issuance	25%
2nd Anniversary of Date of Issuance	50%
3rd Anniversary of Date of Issuance	75%
4th Anniversary of Date of Issuance	100%

provided that, (a) on the earlier of the date when (i) such Executive becomes a Leaver, and (ii) such Executive receives or gives notification of circumstances which would cause such Executive to become a Leaver, in each case falling on any date falling within one of the calendar years set out above, the percentage of Class A Ordinary Shares of such Executive which shall be Vested Securities of such Executive shall be pro rated on a monthly basis based on the number of months which have elapsed since the last «vesting date» specified above, and (b) the vested percentage of the Executive Securities of a Bad Leaver shall be 0%. The unvested Class A Ordinary Shares held by such Executive shall cease to vest to such Executive on the date such Executive becomes a Leaver.»

Second resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by two hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-eight euros seventy-five cents (EUR 296,878.75) from one hundred forty-six thousand seven hundred sixty euros (EUR 146,760.-) to four hundred forty-three thousand six hundred thirty-eight euros seventy-five (EUR 443,638.75) through the issue of two hundred thirty-seven thousand five hundred three (237,503) new shares of a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) divided consisting of:

- a) 23,750 Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- b) 23,750 Class B2 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- c) 23,750 Class B3 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- d) 23,750 Class B4 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- e) 23,750 Class B5 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- f) 23,750 Class B6 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- g) 23,750 Class B7 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- h) 23,751 Class B8 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- i) 23,751 Class B9 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each; and,
- j) 23,751 Class B10 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The shares newly issued have been entirely subscribed as follows:

1) CIR INTERNATIONAL S.A. a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 15381,

here duly represented by Mr Lionel Spizzichino, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 8, 2007, has subscribed for a global amount of EUR 142,612.50 as follows:

- a) 11,409 Class B1 Ordinary Shares,
- b) 11,409 Class B2 Ordinary Shares,
- c) 11,409 Class B3 Ordinary Shares,
- d) 11,409 Class B4 Ordinary Shares,

- e) 11,409 Class B5 Ordinary Shares,
- f) 11,409 Class B6 Ordinary Shares,
- g) 11,409 Class B7 Ordinary Shares,
- h) 11,409 Class B8 Ordinary Shares,
- i) 11,409 Class B9 Ordinary Shares,
- j) 11,409 Class B10 Ordinary Shares.

2) PYXIS INVESTMENT STRATEGIES LLP, with registered office at 42 Portman Road, Reading, Berkshire RG30 1EU, United Kingdom

here duly represented by Mr Lionel Spizzichino, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 8, 2007, has subscribed for a global amount of EUR 11,695 as follows:

- a) 936 Class B1 Ordinary Shares,
- b) 936 Class B2 Ordinary Shares,
- c) 936 Class B3 Ordinary Shares
- d) 935 Class B4 Ordinary Shares,
- e) 935 Class B5 Ordinary Shares,
- f) 935 Class B6 Ordinary Shares,
- g) 935 Class B7 Ordinary Shares,
- h) 936 Class B8 Ordinary Shares,
- i) 936 Class B9 Ordinary Shares,
- j) 936 Class B10 Ordinary Shares.

3) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, aforementioned, has subscribed for a global amount of EUR 142,571.25 as follows:

- a) 11,405 Class B1 Ordinary Shares,
- b) 11,405 Class B2 Ordinary Shares,
- c) 11,405 Class B3 Ordinary Shares
- d) 11,406, Class B4 Ordinary Shares,
- e) 11,406 Class B5 Ordinary Shares,
- f) 11,406 Class B6 Ordinary Shares,
- g) 11,406 Class B7 Ordinary Shares,
- h) 11,406 Class B8 Ordinary Shares,
- i) 11,406 Class B9 Ordinary Shares,
- j) 11,406 Class B10 Ordinary Shares.

The two hundred thirty-seven thousand five hundred three (237,503) new shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the total amount of two hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-eight euros seventy-five cents (EUR 296,878.75) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the foregoing resolution, the shareholders resolve to modify the paragraph 1 of Article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«6.1 Subscribed Capital.

The Company has a subscribed capital of four hundred forty-three thousand six hundred thirty-eight euros seventy-five cents (EUR 443,638.75) represented by fully paid up Shares, consisting of:

- a) 10,000 Class A1 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A1 Ordinary Shares»);
- b) 10,000 Class A2 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A2 Ordinary Shares»);
- c) 10,000 Class A3 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A3 Ordinary Shares»);
- d) 10,000 Class A4 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A4 Ordinary Shares»);
- e) 10,000 Class A5 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A5 Ordinary Shares»);
- f) 10,000 Class A6 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A6 Ordinary Shares»);

- g) 10,000 Class A7 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A7 Ordinary Shares»);
- h) 10,000 Class A8 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A8 Ordinary Shares»);
- i) 10,000 Class A9 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A9 Ordinary Shares»);
- j) 10,000 Class A10 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A10 Ordinary Shares»);
- k) 25,491 Class B1 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B1 Ordinary Shares»);
- l) 25,491 Class B2 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B2 Ordinary Shares»);
- m) 25,491 Class B3 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B3 Ordinary Shares»);
- n) 25,491 Class B4 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B4 Ordinary Shares»);
- o) 25,491 Class B5 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B5 Ordinary Shares»);
- p) 25,491 Class B6 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B6 Ordinary Shares»);
- q) 25,491 Class B7 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B7 Ordinary Shares»);
- r) 25,491 Class B8 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B8 Ordinary Shares»);
- s) 25,491 Class B9 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B9 Ordinary Shares»);
- t) 25,491 Class B10 Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class B10 Ordinary Shares»); and,
- u) 1 Management Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) (the «Management Share»).

All Shares shall vote as a single class and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of Shares shall not be entitled to vote separately as a class on any matter. No Shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any Shares of the Company, except as may be required by law, or as is otherwise provided in any agreement entered into between the Company and the Shareholders.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the Shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect of the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time of issue and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium and, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. When realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing Shareholders provided that any share issuance (including the terms of the same) by the Company must comply with any agreement entered into between the Securityholders and the Company. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted.»

Fourth resolution

The shareholders resolve to add a paragraph 24 (g) to Article 6 of the articles of the association: «In addition to the distributions described in Article 6.24, the Company shall make distributions under the principles of this paragraph to any Securityholder that is an individual subject to United States income tax on the acquisition, grant or vesting of Shares or PECs as if the income realized on the acquisition, grant or vesting was an item of Company taxable income allocated to such Securityholder.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of

the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Michael Charles Culhane, né le 19 octobre 1968, à Leicester, Royaume-Uni, demeurant à 139 Oakwood Court, London W14 8JS, Royaume-Uni,

2) OAKWOOD FINANCIAL MANAGEMENT S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 121.891,

3) Jason Miller, né le 14 janvier 1969, dans l'Ohio, Etats-Unis, demeurant au 40 Tonsley Road, Wandsorth, London SW18 1BG, Royaume-Uni,

4) Roger Lansdowne, né le 1^{er} septembre 1962, à Bristol, Royaume-Uni, demeurant à The Duck House, Scantleberry Close, Downend, Bristol BS16 6DQ, Royaume-Uni,

5) Laurence Morey, né le 7 juin 1974, en Afrique du Sud, demeurant au 17 Burlington Avenue Kew Gardens, London TW9 4DF, Royaume-Uni,

6) Richard Klemmer, né le 1^{er} novembre 1960, au Michigan, Etats-Unis, demeurant à Burchetts Place, Burchetts Green Road, Burchetts Green, Maidenhead Berkshire SL6 6QZ, Royaume-Uni,

7) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, une limited liability company gouvernée par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant comme adresse C/O MERRILL LYNCH & CO. INC., 4 World Finance Center, New York, NY 10080, Etats-Unis,

8) OAKWOOD GLOBAL FINANCE L.P., ayant comme adresse le 109 North Post Oak Lane, Suite 200, Houston, Texas 77024, un exempted limited partnership des Iles Cayman, agissant par son associé commandité, OAKWOOD CAYMAN ISLANDS GP, LTD.,

9) THE OAKWOOD EMPLOYEE BENEFIT TRUST, un trust gouverné par les lois de Jersey, ayant comme adresse les 31/33 New Street, St Helier, Jersey JE48YW,

tous dûment ici représentés par Monsieur Lionel Spizzichino, demeurant à Luxembourg, en vertu de neuf procurations données le 8 janvier 2007.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls actionnaires de OAKWOOD FINANCIAL INVESTMENTS S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122.047, constituée suivant acte de André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 16 novembre 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 22 décembre 2006 suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, (ci-après la «Société»).

Les comparants représentant la totalité du capital social délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Ajout d'une dernière phrase à la définition de «Titres acquis» dans les statuts de la Société;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-dix-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 296.878,75) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-six mille sept cent soixante euros (EUR 146.760,-) à quatre cent quarante-trois mille six cent trente-huit euros soixante-quinze centimes (EUR 443.638,75) par l'émission de deux cent trente-sept mille cinq cent trois (237.503) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune réparties entre dix (10) classes d'actions ordinaires de catégorie B;
3. Modification subséquente du paragraphe 1^{er} de l'article 6 des statuts de la Société; et
4. Ajout d'un paragraphe 24 (g) à l'article 6 des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparants, représentant la totalité du capital social, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter une dernière phrase à la définition des «Titres Acquis» des statuts de la Société, laquelle aura désormais la teneur suivante: «Par «Titres acquis», il faut entendre, à la date utile, et concernant un Dirigeant le pourcentage d'Actions de Classe A acquises par ce Dirigeant qui sont acquies conformément à ce qui suit:

Dans le cas de Michael Culhane, Laurence Morey, Richard Klemmer, Jason Miller ou Roger Landsdowne:	
A ou avant:	Actions de Classe A acquises (%):
31 octobre 2006	25%
31 octobre 2007	50%
31 octobre 2008	75%
31 octobre 2009	100%

Dans le cas d'un autre Dirigeant:	
A ou avant:	Actions de Classe A acquises (%):
Le 1 ^{er} anniversaire de la Date d'Emission	25%
Le 2 ^{ème} anniversaire de la Date d'Emission	50%
Le 3 ^{ème} anniversaire de la Date d'Emission	75%
Le 4 ^{ème} anniversaire de la Date d'Emission	100%

étant entendu que (a) à la date la plus tôt quand (i) ce Dirigeant devient un Partant et (ii) ce Dirigeant reçoit ou notifie les raisons pour lesquelles il devient un Partant, à la date intervenant au cours de l'une des années civiles indiquées ci-dessus, le pourcentage d'Actions de Classe A de ce Dirigeant doit être calculé mensuellement au prorata du nombre de mois qui se sont écoulés depuis la dernière «date d'investissement» indiquée ci-dessus, et que (ii) le pourcentage acquis des Titres de Cadre d'un Mauvais partant est de 0 %. Les Actions de Classe A non acquies détenues par un tel Dirigeant cesseront d'être acquies à un tel Dirigeant à la date à laquelle ce Dirigeant devient un Partant.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-dix-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 296.878,75) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-six mille sept cent soixante euros (EUR 146.760,-) à quatre cent quarante-trois mille six cent trente-huit euros soixante-quinze centimes (EUR 443.638,75) par l'émission de deux cent trente-sept mille cinq cent trois (237.503) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, réparties comme suit:

- a) 23.750 Actions ordinaires de catégorie B1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - b) 23.750 Actions ordinaires de catégorie B2 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - c) 23.750 Actions ordinaires de catégorie B3 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - d) 23.750 Actions ordinaires de catégorie B4 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - e) 23.750 Actions ordinaires de catégorie B5 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - f) 23.750 Actions ordinaires de catégorie B6 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - g) 23.750 Actions ordinaires de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - h) 23.751 Actions ordinaires de catégorie B8 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
 - i) 23.751 Actions ordinaires de catégorie B9 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune;
- et,
- j) 23.751 Actions ordinaires de catégorie B10 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

Les actions nouvellement émises ont été entièrement souscrites comme suit:

1) CIR INTERNATIONAL S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 15.382,

ici représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2007

a souscrit pour un montant total de EUR 142.612,50

- a) 11.409 actions ordinaires de catégorie B
- b) 11.409 actions ordinaires de catégorie B2,
- c) 11.409 actions ordinaires de catégorie B3,
- d) 11.409 actions ordinaires de catégorie B4,
- e) 11.409 actions ordinaires de catégorie B5,
- f) 11.409 actions ordinaires de catégorie B6,
- g) 11.409 actions ordinaires de catégorie B7,
- h) 11.409 actions ordinaires de catégorie B8,
- i) 11.409 actions ordinaires de catégorie B9,
- j) 11.409 actions ordinaires de catégorie B10.

2) PYXIS INVESTMENT STRATEGIES LLP, ayant comme adresse le 42 Portman Road, Reading, Berkshire RG30 1EU, Royaume-Uni,

ici représentée par M. Lionel Spizzichino, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2007,

a souscrit pour un montant total de EUR 11.695,- comme suit:

- a) 936 actions ordinaires de catégorie B1,
- b) 936 actions ordinaires de catégorie B2,
- c) 936 actions ordinaires de catégorie B3,
- d) 935 actions ordinaires de catégorie B4,
- e) 935 actions ordinaires de catégorie B5,
- f) 935 actions ordinaires de catégorie B6,
- g) 935 actions ordinaires de catégorie B7,
- h) 936 actions ordinaires de catégorie B8,
- i) 936 actions ordinaires de catégorie B9,
- j) 936 actions ordinaires de catégorie B10.

3) MERRILL LYNCH CREDIT PRODUCTS LLC, susmentionnée, a souscrit pour un montant total de EUR 142.571,25 comme suit:

- a) 11.405 actions ordinaires de catégorie B1,
- b) 11.405 actions ordinaires de catégorie B2,
- c) 11.405 actions ordinaires de catégorie B3,
- d) 11.406 actions ordinaires de catégorie B4,
- e) 11.406 actions ordinaires de catégorie B5,
- f) 11.406 actions ordinaires de catégorie B6,
- g) 11.406 actions ordinaires de catégorie B7,
- h) 11.406 actions ordinaires de catégorie B8,
- i) 11.406 actions ordinaires de catégorie B9,
- j) 11.406 actions ordinaires de catégorie B10.

Les deux cent trente-sept mille cinq cent trois (237.503) actions nouvellement émises ont été libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-dix-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 296.878,75) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«6.1. Capital souscrit

La Société dispose d'un capital souscrit de quatre cent quarante-trois mille six cent trente-huit euros soixante-quinze centimes (EUR 443.638,75) constitué d'Actions libérées, ainsi décomposées:

- (a) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A1»);
- (b) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A2 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A2»);
- (c) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A3 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A3»);
- (d) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A4 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A4»);
- (e) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A5 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A5»);
- (f) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A6 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A6»);
- (g) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A7 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A7»);
- (h) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A8 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A8»);
- (i) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A9 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A9»);
- (j) 10.000 Actions ordinaires de catégorie A10 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie A10»);
- (k) 25.491 Actions ordinaires de catégorie B1 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B1»);
- (l) 25.491 Actions ordinaires de catégorie B2 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B2»);
- (m) 25.491 Actions ordinaires de catégorie B3 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B3»);
- (n) 25.491 Actions ordinaires de catégorie B4 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B4»);
- (o) 25.491 Actions ordinaires de catégorie B5 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B5»);
- (p) 25.491 Actions ordinaires de catégorie B6 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B6»);
- (q) 25.491 Actions ordinaires de catégorie B7 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B7»);
- (r) 25.491 Actions ordinaires de catégorie B8 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B8»);
- (s) 25.491 Actions ordinaires de catégorie B9 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B9»);
- (t) 25.491 Actions ordinaires de catégorie B10 d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune (les «Actions ordinaires de catégorie B10»); et
- (u) 1 Action ordinaire de Management d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) (les «Actions de Management»).

Toutes les Actions votent en tant que catégorie unique et, sauf exigence de la loi ou disposition des présents Statuts, les détenteurs de catégories d'Actions distinctes n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie sur une question. Aucune Action d'une catégorie ne bénéficie d'un droit de préemption concernant toute Action de la Société, sauf de la manière requise par la loi ou autrement stipulée dans tout accord conclu entre la Société et les Actionnaires.

Au cours d'une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication de la résolution des Actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant est autorisé à augmenter une fois, ou à plusieurs reprises, le capital souscrit en faisant émettre de nouvelles actions par la Société, dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles actions peuvent être souscrites selon les termes et conditions que le Gérant peut de manière entièrement discrétionnaire déterminer, plus particulièrement concernant la souscription et le paiement des nouvelles actions devant être souscrites et émises: le Gérant peut par exemple définir la date d'émission et le montant des nouvelles actions souscrites, déterminer si les nouvelles actions doivent être souscrites avec ou sans prime et préciser la mesure dans laquelle le paiement des actions nouvellement souscrites est acceptable en espèces ou en d'autres actifs que les espèces. Lors de la réalisation totale ou partielle du capital autorisé, le Gérant est expressément autorisé à limiter le droit de souscription préférentiel réservé aux Actionnaires existants, ou à y renoncer, étant entendu

que toute émission d'action (comprenant les termes de cette émission) par la Société doit respecter tout accord conclu entre les détenteurs de Titres et la Société. Le Gérant peut déléguer à un administrateur ou dirigeant dûment autorisé de la Société ou à toute autre Personne dûment autorisée, les tâches d'acceptation des souscriptions et de perception des paiements au titre des nouvelles actions représentant une partie ou la totalité de ces augmentations de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit, réalisée dans la forme légalement requise par les Gérants, le présent article doit, en conséquence, être corrigé.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe 24 (g) à l'article 6 des statuts de la Société, celui-ci aura la teneur suivante:

«En plus des distributions décrites à l'article 6.24, la Société fera des distributions selon les principes de ce paragraphe à tout Détenteur de Titres qui est un individu sujet à l'impôt des revenus aux Etats-Unis sur l'acquisition, l'octroi, ou l'attribution d'Actions ou CAPs comme si le revenu réalisé sur l'acquisition, l'octroi ou l'attribution était un poste du revenu taxable de la Société alloué à un tel Détenteur de Titres.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: L. Spizzichino, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, vol. 157S, fol. 29, case 7. — Reçu 2.968,79 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007028612/230/453.

(070023262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

St. Georges Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.251.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2007028678/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01679. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Spotify Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Les associés ont décidé en date du 29 décembre 2006 de transférer chacun, 50 parts sociales détenues dans la Société SPOTIFY TECHNOLOGY S.à R.L. à la société ENZY MIX SYSTEMS LIMITED, inscrite auprès du «Ministry of Commerce, Industry and Tourism, department of registrar of companies and official receiver Nicosia» sous le numéro HE 165123, une société constituée sous les lois chypriotes, ayant son siège social à Theklas Lysiotti, 35, Eagle Star House, 6th Floor, P.C. 3030, Limassol, Chypre.

Le capital social de la société est dorénavant décomposé comme suit:

ROSELLO LIMITED détient	450 parts sociales de la Société
INSTRUCTUS LIMITED détient	450 parts sociales de la Société
ENZY MIX SYSTEMS LIMITED détient	100 parts sociales de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007028703/7280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02231. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Aeneas Holdings SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.250.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2007028679/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01677. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Cofitex, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.475.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2007028680/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01673. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Anapurna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 29, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 96.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007029779/209/11.

(070023851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

Maitland Luxembourg S.A., Société Anonyme,

(anc. Maitland Management Services S.A.).

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 13.583.

Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 18 janvier 2007

- M. John Kleynhans est nommé à la fonction de délégué à la gestion journalière avec effet au 1^{er} janvier 2007;
- M. John Kleynhans, membre de la direction autorisé, a pouvoir de représentation individuelle de la Société en relation avec ses fonctions de délégué à la gestion journalière.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007028704/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10655. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

CEREP Bryggen Waterfront S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.890.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45557 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007029780/211/11.

(070023894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

GES International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

P. Frieders
Notaire

Référence de publication: 2007029778/212/12.

(070023843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

DB Phoebus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

P. Frieders
Notaire

Référence de publication: 2007029777/212/12.

(070023840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

CDRD Investment (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.049.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des Résolutions de l'actionnaire unique du 24 janvier 2007 que

- M. Giuseppe Silvestri démissionne de son poste de gérant-B avec effet au 24 janvier 2007;

- Mme. Theresa Gore, avec adresse professionnelle au 375 Park Avenue à 10152 New York, Etats-Unis, est élue au poste de gérant-B avec effet au 24 janvier 2007.

Luxembourg, le 5 février 2007.

P. Gallasin.

Référence de publication: 2007028701/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Electricité Jeannot Brücher & Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2228 Luxembourg, 8, rue Paul Noesen.

R.C.S. Luxembourg B 8.796.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2007

Les associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Les associés accepte la démission de Monsieur Marc Brücher de son poste de gérant administratif.

La société est valablement engagée par la signature unique du gérant technique.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028705/5212/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10981. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Monheim Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.719.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 44747 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007029781/211/11.

(070023917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.153.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of January.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS ACTIVE S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, acting in its own name but on behalf of ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS - ACTIVE, a fonds commun de placement established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

represented by Mrs Diane d'Ocquier, jurist, residing in L-1011, Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Stockholm on 17 January 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name.

1.1 There is formed a private limited liability company under the name ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS ACTIVE SOPARFI which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares of hundred Euros (EUR 100.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager or a person other than the Managers as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served the precise wording of the text of the

resolution(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

13.6 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business Year

Art. 14. Business Year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to one hundred twenty-five (125) Shares representing the total subscribed share capital as follows:

ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS ACTIVE S.A., prenamed, acting in its capacity as stated above, 125 Shares.

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Nigel Storer, Senior Manager, ABERDEEN ASSET MANAGERS LTD, born on 6 September, 1965 in Chelmsford, UK, residing at 46, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Joel Cann, Director, ABERDEEN ASSET MANAGERS LTD, born on 22 August 1968 in Perth, Australia, residing at 35 Carlisle Road, London NW6 6TL.

In accordance with article 10 of the Articles, towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The following is elected as independent auditor for a term of one (1) year to expire with the approval of the annual accounts of 2007: DELOITTE S.A., having its registered office at 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS ACTIVE S.A., une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, agissant en son nom propre et au nom d'ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS - ACTIVE, un fonds commun de placement établi conformément aux lois luxembourgeoises.

La comparante ci-dessus est représentée par Madame Diane d'Ocquier, juriste, résidant à L-1011 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Stockholm en date du 17 janvier 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapter I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS ACTIVE SOPARFI qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la vente ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, d'intérêts dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, notamment par le biais de la souscription ou de l'acquisition

de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription («underwriting»), de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dette sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces intérêts.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans des conditions considérées comme appropriées, avec ou sans sûretés;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et des Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur ou agent de la Société ou de toute Société Apparentée, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés».

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une décision des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances

et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 11. Délégation et mandataire du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant ou toute personne autre qu'un gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associé(s) - votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Associés. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote part écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Associés ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Associés.

13.6 Toute référence dans les présents Statuts à des décisions de l'assemblée générale des Associés doivent être comprises comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Associés, pour autant que, dans ce cas, le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

13.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les décisions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité des Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

La partie comparante déclare par la présente que les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant la totalité du capital social ont été souscrites comme suit:

ABERDEEN INDIRECT PROPERTY PARTNERS ACTIVE S.A., prénommée, agissant en sa qualité tel qu'indiqué ci-dessus, 125 Parts Sociales.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Nigel Storer, Senior Manager, ABERDEEN ASSET MANAGERS LTD, né le 6 septembre 1965 à Chelmsford, UK, demeurant au 46, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Joel Cann, Administrateur, ABERDEEN ASSET MANAGERS LTD, né le 22 août 1968 à Perth, Australie, demeurant au 35 Carlisle Road, Londres NW6 6TL.

Conformément à l'article 10 des présents Statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3) Est nommée réviseur d'entreprises agréé pour une période d'un (1) an qui expire à l'approbation des comptes de l'année 2007: DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. d'Ocquier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2007. Relation EAC/2007/294. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007029060/239/417.

(070022794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Bella Terra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.209.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 44873 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007029783/211/11.

(070023929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

ALC Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2007028681/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01676. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Imagina Productions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 99.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
IMAGINA PRODUCTION
Signature

Référence de publication: 2007028688/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02292. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070022919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Exellair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen
Administrateur

Référence de publication: 2007028682/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01671. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070023059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

First European Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen
Administrateur

Référence de publication: 2007028683/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01668. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070023061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

DI Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Référence de publication: 2007029785/242/10.

(070023940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

Danaher Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.363.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45880 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007029782/211/11.

(070023926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

TS Nautilus (Wamslerstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 121.540.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45766 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007029786/211/11.

(070023944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

Signum 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 106.992.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg)

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIGNUM 4 S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 106.992) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 760 du 29 juillet 2005, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Madame Gaby Tezo, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine Coulon-Racot, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,00) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) à six cent mille euros (EUR 600.000,00) par la création, l'émission et la souscription de cinq mille cinq cents (5.500) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,00) chacune, libérées intégralement par versement en espèces.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,00) divisé en six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.»

3. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

4. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à celui de six cent mille euros (EUR 600.000,-) par la création et l'émission de cinq mille cinq cents (5.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée, après avoir constaté qu'un actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des cinq mille cinq cents (5.500) actions nouvelles les actionnaires suivants:

- 1.- Madame Grazyna Raubo, ul. Ziolowa 6, PL-71-789 Szczecin
à concurrence de trois mille cinq cents (3.500) actions nouvelles;
- 2.- Monsieur Marcin Raubo, Fairfield Road, 125 Lexington Building, E3 2UE London
à concurrence de deux mille (2.000) actions nouvelles.

Souscription - Libération

Ensuite les suivants:

- 1.- Madame Grazyna Raubo, prénommée,
- 2.- Monsieur Marcin Raubo, prénommé,
ici représentés par Madame Gaby Tezo, prénommée,
en vertu de deux procurations dont mention ci-avant,

lesquels comparants, représentés comme il est dit, déclarent souscrire à toutes les cinq mille cinq cents (5.500) actions nouvellement émises, chacun au nombre et aux modalités pour lesquels il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a, dès maintenant, à sa libre et entière disposition la somme de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,00) divisé en six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille huit cents Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twenty-one day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of SIGNUM 4 S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 106.992), (hereinafter, the «Corporation»), having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on March 17, 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 760 of July 29, 2005, the articles of incorporation of which have not been amended since.

The meeting is presided over by Mrs Gaby Tezo, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

The chairman appoints as secretary Mrs Christine Coulon-Racot, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Catherine Day-Royemans, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the five hundred (500) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of the share capital by five hundred and fifty thousand euro (EUR 550,000.00) so as to raise it from fifty thousand euro (EUR 50,000.00) up to six hundred thousand euro (EUR 600,000.00) by the creation, the issue and the subscription of five thousand five hundred (5,500) new shares of one hundred euro (EUR 100.00) each, to be entirely paid up by payment in cash.

2. Amendment of Article 3, first paragraph, of the Articles of Incorporation, to read henceforth as follows: «The corporate capital is fixed at six hundred thousand euro (EUR 600,000.00) divided into six thousand (6,000) shares of one hundred euro (EUR 100.00) each, entirely paid up.»

3. Amendment of Article 4, first paragraph, of the articles of incorporation which will be read as follows:

«The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.»

4. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

«The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterrupted. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.»

5. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of five hundred and fifty thousand euro (EUR 550,000.-) in order to raise it from its present amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) up to six hundred thousand euro (EUR 600,000.-) by the creation and issue of five thousand five hundred (5,500) new shares of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and advantages as the existing shares.

The meeting, after having stated that one shareholder waived his preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the five thousand five hundred (5,500) new shares the shareholders as follows:

- 1.- Mrs Grazyna Raubo, ul. Ziolkowa 6, PL-71-789 Szczecin
to the extent of three thousand five hundred (3,500) new shares;
- 2.- Mr Marcin Raubo, Fairfield Road, 125 Lexington Building, E3 2UE London
to the extent of two thousand (2,000) new shares;

Subscription - Payment

Thereupon the following:

- 1.- Mrs Grazyna Raubo, prenamed,
 - 2.- Mr Marcin Raubo, prenamed,
- all them represented by Mrs Gaby Tezo, prenamed
by virtue of two of the aforementioned proxies,

which appearing parties, represented as aforementioned, declare to subscribe to all the Five thousand five hundred (5,500) new shares each of them to the number of shares for which he has been admitted, and to liberate them by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of Five hundred and fifty thousand euro (EUR 550,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of Article three of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

« **Art. 3. first paragraph.** The corporate capital is fixed at six hundred thousand euro (EUR 600,000.-) divided into six thousand (6,000) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each, entirely paid up.»

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of Article 4, of the articles of incorporation which will be read as follows:

« **Art. 4. first paragraph.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.»

Fourth resolution

The meeting decides to amend Article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight thousand eight hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: G. Tezo, C. Coulon-Racot, C. Day-Royemans, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2007, vol. 440, fol. 60, case 1. — Reçu 5.500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007028669/242/270.

(070023198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Ghyzee, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2007028684/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01666. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Dia-Vin, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

F. Mangen

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007028685/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01665. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Ercolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 63.230.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028686/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02357. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070023012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

RGI Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

O. Kuchly

Référence de publication: 2007028687/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02395. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.
